



Conférence de consensus de prévention de la récidive

Contribution de :

Association FAIRE

Février 2013

<http://conference-consensus.justice.gouv.fr>

Conférence du consensus sur la prévention de la récidive
Contribution de l'Association FAIRE

« L'association FAIRE, association pour la Formation et l'Aide à la RÉinsertion, est un organisme de formation et d'insertion dont les interventions ont toujours concerné, depuis plus de 30 ans, un public en grande difficulté.

« Le projet général de l'association est de favoriser l'insertion sociale professionnelle et culturelle des publics en difficulté. Indépendante et laïque, composée de professionnels, l'association intervient en formation et accompagnement auprès de jeunes et d'adultes (personnes sous-main de justice, sortants de prison, en errance, en rupture scolaire ou sociale, chômeurs, migrants...).

« L'association réunit les moyens humains, matériels, pédagogiques, éducatifs qui permettent aux bénéficiaires

- D'accéder à l'autonomie,
- De s'ouvrir sur les autres et sur le monde,
- De devenir des acteurs responsables,
- De travailler sur leur projet de vie et d'insertion sociale et professionnelle.

« Dans le souci de répondre aux besoins et attentes du public, identifiés à l'occasion d'un diagnostic ou d'un entretien d'accueil, l'association adapte ses outils pédagogiques, éducatifs et son accompagnement social.

« En s'appuyant sur les compétences et les qualités de ses professionnels l'association se donne pour mission d'analyser le champ de l'exclusion et de réagir à son évolution, d'apporter des réponses nouvelles et singulières aux problèmes rencontrés, en formation comme en accompagnement. »¹

Depuis sa création, FAIRE intervient dans diverses Maisons d'Arrêt de la Région Parisienne afin de proposer de la formation et des actions d'accompagnement à la sortie de détenus en difficulté en partenariat avec la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Paris et les Directions Départementales des Services Pénitentiaires d'Ile de France.

Depuis 2005, FAIRE propose un « module Insertion Sociale et Accès à l'Emploi » (I.S.A.E.) permettant à des personnes en aménagement de peine d'être accompagnées quotidiennement tant dans leurs démarches sociales que dans leur recherche d'emploi.

Depuis 2008, est proposé un module « Insertion Sociale Professionnelle et Citoyenneté » (ISPC) au sein de la Maison d'Arrêt de Bois d'Arcy pour permettre à des personnes incarcérées de profiter du temps de détention pour élaborer un projet professionnel.

Depuis 2012, FAIRE a également développé un chantier d'insertion dans le domaine des espaces verts, en partenariat avec la Ville de Paris, permettant une reprise d'activité progressive pour des personnes éloignées de l'emploi et placées sous main de justice.

C'est à partir de la mise en œuvre de ces différents dispositifs (les permanences effectuées chaque semaine dans les établissements pénitentiaires, les échanges avec les Services

¹ Extrait du Projet Pédagogique Général de l'Association

d'Insertion et de Probation, l'accompagnement quotidien de personnes placées sous main de justice, ayant été incarcérées ou non) que cette contribution a été élaborée.

1- L'état des connaissances sur la prévention de la récidive vous paraît-il suffisant ? Si oui, que pensez-vous de la manière dont ces connaissances sont diffusées/ utilisées dans votre milieu professionnel ou associatif ? Sinon, que préconisez-vous pour améliorer les connaissances et pour assurer leur diffusion/ utilisation ?

L'état des connaissances, mais surtout les recherches menées en France, sur la prévention de la récidive paraît incomplet et insuffisamment diffusé auprès du grand public.

PROPOSITISION : NE POURRAIT ON PAS ANALYSER LES ACTIONS DEJA EN COURS AFIN DE POUVOIR LES ADAPTER OU LES FAIRE EVOLUER ?

2- De quels éléments d'information disposez-vous sur les facteurs qui diminuent le risque de récidive ou au contraire l'aggravent ? (Facteurs personnels, familiaux, économiques, sociaux, géographiques, psychologiques, psychiatriques, sanitaires, impact des addictions... en distinguant suivant le type et la gravité des infractions)

Les informations dont nous disposons émanent de phénomènes observés et révélés dans le cadre de nos actions.

Les facteurs influant sur le risque de récidive ou à l'inverse sur l'insertion sociale sont multiples et transversaux, les uns n'excluant pas les autres. Ils sont toutefois présentés ci-après par types de facteurs.

De même qu'il y a des facteurs qui diminuent le risque de récidive, il y a également des facteurs qui l'aggravent.

Facteurs économiques :

L'ouverture des droits des personnes sortant de prison est trop longue. Ainsi, ce n'est qu'après être sortie qu'une personne pourra s'inscrire au Pôle Emploi. Il y a un délai de quelques jours à plusieurs semaines pour pouvoir obtenir le rendez-vous d'inscription et l'indemnisation n'interviendra qu'ensuite. C'est seulement à ce moment là qu'il sera alors possible de faire une demande de RSA (Revenu de Solidarité Active) et de CMU C (couverture maladie universelle complémentaire). Que se passe-t-il pour une personne qui sort de prison et qui est sans ressource ? Elle doit donc attendre entre 1 et 3 mois avant que ses droits ne soient ouverts. Se pose donc la question des moyens de subsistance durant cette période.

PROPOSITION : LA MISE EN PLACE DE PERMANENCES, EN DETENTION, D'ORGANISMES OU INSTITUTIONS (ORGANISMES DE DOMICILIATION, POLE EMPLOI, CAF, SECURITE SOCIALE...) PERMETTRAIENT D'ANTICIPER LES OUVERTURES DE DROIT AVANT LA SORTIE EN EVITANT DES PERIODES DE CARENCE.

Cette fragilité financière est renforcée par la diminution des moyens des SPIP pour répondre à l'urgence de ces situations (titres de transports ou de tickets service pour l'alimentation). Une personne sortante sans ressource peut donc très rapidement se retrouver en infraction dans les transports en commun et sera tentée de commettre un délit pour seulement se nourrir.

Pour ceux qui sortent en aménagement de peine, la situation peut être encore plus compliquée quand elles n'ont pas accès à leur « pécule libérable ».

Bien souvent, ils ont accumulé de grosses dettes auprès des différentes trésoreries. Ce problème n'est absolument pas traité durant la détention. Comme si être détenu figeait le temps et occultait les problèmes du dehors. A sa sortie, l'ex-détenu retrouve une autre prison faite de dettes et de créanciers qui sonnent à sa porte.

Facteurs familiaux :

Nombreux sont les sortants qui n'ayant pas d'hébergement à la sortie vont être hébergés par leurs proches (parents, frères ou sœurs, enfants).

Les personnes se retrouvent dans une situation de dépendance vis-à-vis de la famille qui a pu être soutenante pendant l'incarcération et qui va être en attente exacerbée de résultats en terme économique, d'accès à l'emploi, de socialisation, d'adaptation à la société « normale ». La période de transition entre la sortie de détention et le retour à la vie libre est plus ou moins longue mais existe pour tous. Ni les familles ni les sortants n'y sont jamais vraiment préparés. Cette forte pression peut mener à la récidive et à la perte de la confiance de l'entourage qui peut aller jusqu'à la rupture du lien familial.

PROPOSITION : METTRE EN PLACE UN VRAI TRAVAIL DE PREVENTION ET D'ACCOMPAGNEMENT AUPRES DE LA PERSONNE DETENUE MAIS AUSSI DE SON ENTOURAGE AFIN DE PREVENIR LA RECIDIVE.

Pour les personnes ayant des enfants, l'exercice de la parentalité n'est pas toujours aisé. Il est difficile de reprendre des liens avec les enfants après une période d'incarcération. Cela est accru pour les parents qui ne cohabitent pas ou ayant des enfants placés.

Il n'est pas rare également que l'incarcération entraîne une séparation du couple.

Facteurs sociaux :

Beaucoup de personnes accompagnées par l'association FAIRE sont isolées. Plus elles sont isolées, plus il est difficile pour elles à la sortie de construire une nouvelle vie et de trouver les ressources internes pour cela.

Pour beaucoup, le réseau amical est aussi associé à la délinquance. Rompre avec la délinquance signifie donc pour eux rompre avec tout un réseau social qui était, d'une certaine manière, structurant.

Reconstruire une nouvelle vie sociale nécessite un accompagnement et le recours à un réseau relationnel plus large ; l'accès à un travail ou une formation peut largement y contribuer

Facteurs psychologiques :

L'enfermement et les conditions de détention fragilisent psychologiquement bon nombre de personnes détenues. Cela peut se manifester à travers des troubles du sommeil, un état dépressif, une prise ou perte de poids, de la somatisation (ulcère...).

Il est à noter un manque notoire de thérapeutes en détention. Dans certains établissements, il faut parfois attendre des mois avant de pouvoir rencontrer un psychologue.

Les aménagements de peine de type semi-liberté ou PSE, bien qu'étant un bon intermédiaire entre le tout carcéral et la liberté sont également générateurs de stress. En effet, quand cet aménagement est trop long, au-delà de 3-4 mois, il est difficile de tenir la pression des horaires.

Comment faire en sorte que, tout en exécutant sa peine, des étapes puissent être pensées pour individualiser la peine en fonction de l'évolution de la personne ? La peine aurait alors toujours du sens mais elle s'exécuterait dans le souci de la prévention de la récidive.

PROPOSITION : INDIVIDUALISER LA PEINE EN PROPOSANT DES DISPOSITIFS D'AMENAGEMENT EVOLUTIFS TENANT COMPTE DES AVANCEES DE L'INDIVIDU.

Facteurs psychiatriques et sanitaires :

Les soins en psychiatrie sont peu accessibles en détention ou à l'extérieur. Les services publics de la santé étant saturés, il est difficile d'accéder aux soins sauf en cas de crise majeure. Mais là encore, la réponse pénale va souvent supplanter la réponse thérapeutique, y compris pour des personnes commettant des actes délictueux en pleine crise délirante.

Le lien entre le SPIP et le SMPR n'est pas évident. Nous avons l'exemple d'aménagements de peine préparés avec le SPIP en ignorant que la personne est aussi suivie au SMPR. De ce fait, impossible de tenir compte d'une quelconque pathologie ou de la prise régulière d'un traitement. A sa sortie et après quelques jours d'interruption de traitement, son comportement devient inadapté, voire délirant. Le relais vers un CMP est alors, souvent, mission impossible.

PROPOSITION : INTEGRER LES SMPR EN TANT QU'ACTEUR OBLIGATOIRE DES MISSIONS D'INSERTION ET DE PROBATION DU SPIP POUR CLARIFIER ET RENFORCER LE LIEN SMPR/SPIP, ET PERMETTRE AU SMPR DE TRAVAILLER LES PROJETS D'AMENAGEMENT ET DE SORTIE DE DETENTION EN LIEN AVEC LES RESEAUX DE SANTE PUBLICS.

Les addictions :

Il est à noter qu'une grande part des délits est commise en lien avec des addictions (alcool, stupéfiants) :

- la personne commet un délit alors que son comportement est altéré par la consommation de produits,
- ou l'acte est en lien avec du trafic de stupéfiants,
- ou encore il va s'agir de commettre un délit permettant d'obtenir de l'argent pour financer sa consommation.

Le sens de la peine ne peut être travaillé sans une réelle prise en compte de cette dimension. Certes, des CSAPA ou des associations de bénévoles interviennent dans certains établissements mais cela reste minoritaire par rapport aux besoins.

PROPOSITION : DEVELOPPER LA MISE EN ŒUVRE D'UN TRAVAIL DE PREVENTION ET DE SOINS POUR TOUTE PERSONNE DONT LA CONDAMNATION EST LIEE A UNE PRISE DE PRODUITS, AVEC UNE SYSTEMATISATION D'UNE ORIENTATION SUR UNE STRUCTURE D'ACCOMPAGNEMENT ADAPTE A LA SORTIE DE DETENTION.

En milieu ouvert, les possibilités d'hébergements spécifiques tels Centres Thérapeutiques Résidentiels ou Appartements Thérapeutiques sont trop peu nombreux.

3- Quelles sont selon vous

- Les schémas d'orientation des procédures au niveau du procureur de la République*
- les types de sanction*
- et/ou les pratiques professionnelles qui sont les plus à même de favoriser la prévention de la récidive ? Précisez sur quels éléments d'évaluation scientifique ou empirique vous vous fondez.*
- quels freins, d'ordre juridique ou pratique observez-vous à leur mise en place ?*

L'Association FAIRE se base sur des éléments empiriques à travers, en particulier, la mise en œuvre du dispositif Insertion Sociale et Accès à l'Emploi auprès de personnes en aménagement de peine. La prise en compte de la situation globale de la personne à travers l'ouverture des droits, la recherche d'hébergement, la santé, la recherche d'emploi, la situation familiale permet d'éviter le retour à la délinquance.

Mais les dispositifs sont rares et ne prennent pas en compte les plus en difficultés : qui font des allers-retours en détention, qui sont sans domicile, les jeunes désocialisés, les plus éloignés de l'emploi...

Il faut donc des accompagnements contenant prenant en compte l'individu dans toutes ses dimensions sur une période donnée afin de permettre un relais vers le droit commun.

Pour monter des parcours individualisés qui soient cohérents avec la situation sociale et pénale de la personne, il faut donc que le SPIP ait une palette d'outils qui intègre les différentes dimensions et pouvant répondre à un maximum de besoins.

Afin de faciliter la mise en œuvre de ces parcours individualisés, il faut donc favoriser les liens entre le monde judiciaire (l'administration pénitentiaire, les magistrats) et la société civile (les structures sociales, les entreprises...).

4- Quels sont, dans votre milieu professionnel ou associatif les points qui font consensus sur les facteurs de risque ou de protection, s'agissant de la récidive ? Quelles sont les bonnes pratiques professionnelles que vous avez mises en place afin de prévenir la récidive ? Quels sont les points dans vos pratiques professionnelles qui vous paraissent perfectibles ?

Comme indiqué précédemment, le fondement de nos accompagnements est basé sur le lien dedans-dehors, la prise en compte de la situation globale de la personne et le travail en partenariat, de mise en réseau entre les différents intervenants, qu'ils soient de l'administration pénitentiaire ou relevant du droit commun.

Il est également nécessaire que les durées d'accompagnement soient adaptées aux difficultés des personnes, à leur socialisation en dehors de la récidive.

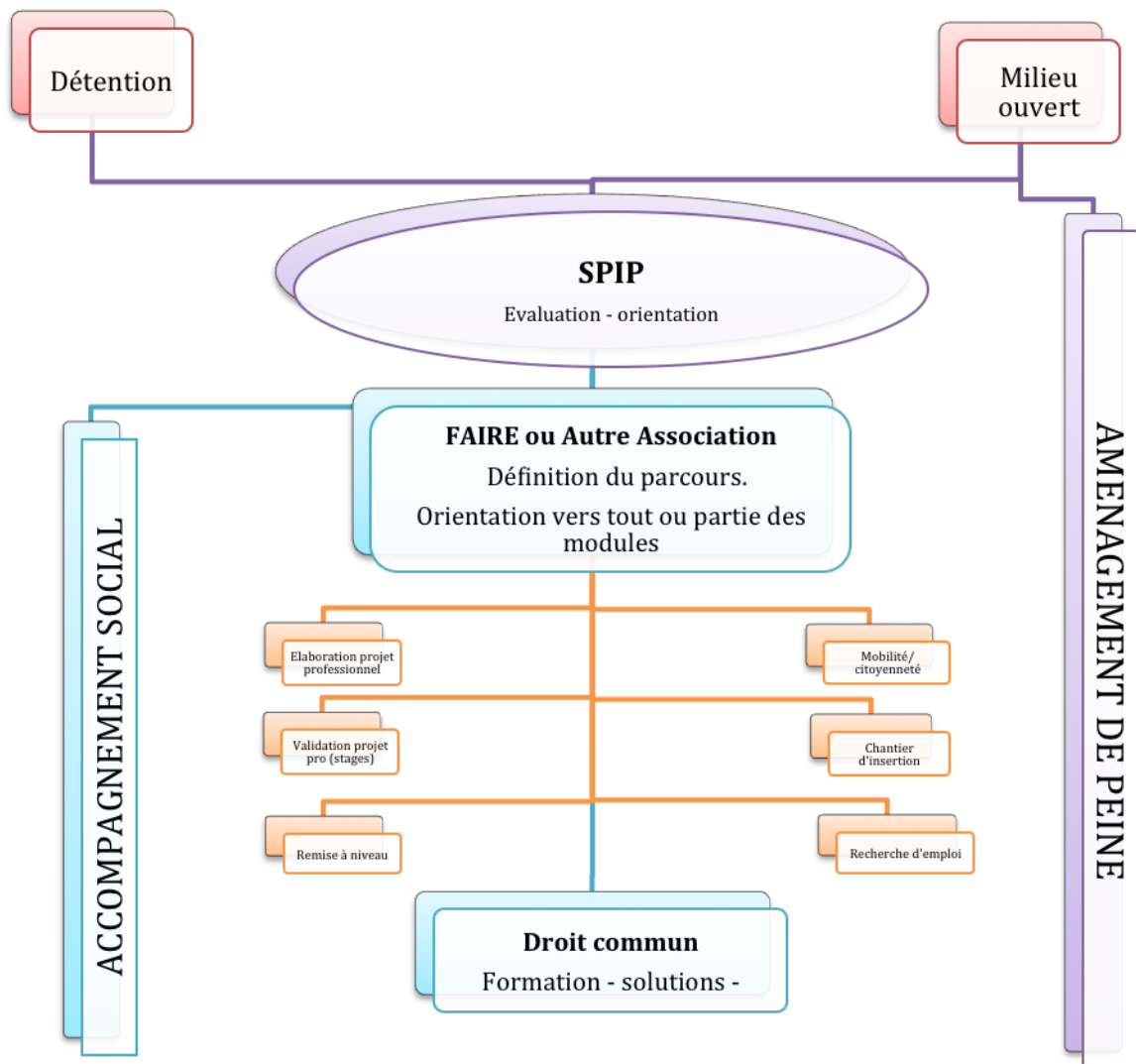
5- Quelles sont, selon vous, les réformes juridiques ou organisationnelles (ex : réponses pénales, programmes, ressources, organisation du travail, formations, partenariats) susceptibles d'améliorer l'efficacité des réponses pénales en termes de prévention de la récidive ? Parmi celles-ci, laquelle vous semble la plus importante ?

Pour notre part, nous souhaitons travailler avec la DISP de Paris sur un projet plus large que celui proposé actuellement intégrant l'accompagnement social avec le développement d'un réseau de partenaires adaptés et l'accompagnement professionnel avec la mise en place de « préalables » (remise à niveau, élaboration de projet) à l'orientation professionnelle (stage, formation, emploi).

Dans ce cadre, il serait vraiment important que les acteurs de la formation professionnelle tels que les Conseils Régionaux jouent un rôle prépondérant dans cette élaboration de solutions.

PROPOSITION : DEVELOPPEMENT DE DISPOSITIFS D'INSERTION SOUPLES ET EVOLUTIFS PERMETTANT LA CONSTRUCTION DE PASSERELLES ENTRE LA DETENTION ET LES DISPOSITIFS DE DROITS COMMUNS.

voici la schématisation du projet que nous souhaiterions proposer :



31 janvier 2013